

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 MARS 2025

Le 31 Mars 2025, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 24 Mars 2025, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPELLAN Adjoints, MUNETTI, FLEURT, DALCIN, BERNARD, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, BOYER, VEILLON, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CAZAUBON Adjoint
Mme SCOTTO DI LUZIO	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LAPARLIERE Adjoint
M. SONNI	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. FLEURT Conseiller M ^{al}
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM SEGUIN, CROMER, SANS et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Danielle HUE

462- OBJET : Attribution de subventions 2025 à diverses associations

- Considérant l'opportunité d'attribuer une subvention de fonctionnement,
- Considérant que les conseillers municipaux membres des associations bénéficiaires des subventions municipales ne peuvent prendre part au vote,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 Mars 2025
- Sur proposition de M. le Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

MM. BERNARD, FLEURT ET MUNETTI NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

☞ D'attribuer, pour 2025, aux organismes ou associations figurant dans le tableau ci-après, une subvention soit ordinaire, soit conditionnée à la tenue de la manifestation,

☞ D'inscrire les crédits nécessaires à l'article 65748 du budget primitif 2025 de la commune.

Article	Nom de l'organisme	CA 2024	BP 2025	
			Ordinaire	Conditionnelle
65748	AMICALE DU PERSONNEL DE LA MAIRIE	6 000 €	6 000€	0 €
65748	ASA DFCI	1 700 €	1 700 €	0 €
65748	ACCA CHASSEURS DE LESPARRE	1600 €	1 600 €	0 €
65748	CINEMA DE PROXIMITE DE LA GIRONDE	829 €	832 €	0 €
65748	COMITE DES FETES DE ST TRELODY	600 €	600 €	0 €
65748	COMITE DE LA FOIRE AUX VINS	19 000 €	19 000 €	0 €
65748	ECHIQUELIER MEDOCAIN	1 500 €	1 700 €	0 €
65748	FOOTBALL CLUB	10 000 €	10 000 €	0 €
65748	JEUNES SAPEURS DU NORD MEDOC	400 €	400 €	0 €
65748	LE FIL ROUGE	6 000 €	6 000 €	0 €
65748	LES AMIS DE LA TOUR	4 000 €	5 000 €	0 €
65748	LES TROUBADOURS DE LA TOUR	6 000 €	6 000 €	0 €
65748	LESPARRE MEDOC CHATS LIBRES	4 000 €	5 000 €	0 €
65748	MEDOC HANDBALL	8 000 €	7 000 €	0 €
65748	PAYS MEDOC RUGBY	14 000 €	14 000 €	0 €
65748	UNION MUSICALE	4 000 €	3 000 €	0 €
	+ RESERVE DISPONIBLE		6 968 €	



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité

Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20250331-462-DE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Publié ou notifié le 01/04/2025